

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS... 5 FR.
SIX MOIS... 9 FR.
UN AN... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS... 6 FR.
SIX MOIS... 12 FR.
UN AN... 24 FR.

Lundi 26 Décembre 1870

AVIS

Le renouvellement du 31 décembre étant très-important, nous prions MM. les souscripteurs de renouveler, sans retard, leur abonnement, afin qu'ils n'éprouvent aucune interruption dans la réception du Journal.

Le prix de l'abonnement pour les départements est: Trois mois, 6 fr.; six mois, 12 fr.; un an, 24 fr.

Le meilleur mode d'abonnement consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'ordre du directeur du *Petit Journal*, 14, rue Confort, Lyon. Le talon sert de reçu.

Pour tous les changements d'adresses, les réclamations, les réabonnements, prière de joindre à sa lettre l'une des dernières bandes imprimées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Lille, 23 décembre 1870, soir.

Officiel. — Une dépêche du général Faidherbe dit :

Nous nous sommes battus aujourd'hui de onze heures du matin à six heures du soir à Pont-Nozelles (Somme, à 13 kilom. nord d'Amiens).

Nous sommes restés maîtres du champ de bataille après un long combat d'artillerie, qui s'est terminé par une charge d'infanterie sur toute la ligne.

L'armée du général Faidherbe est très-forte et elle a été formée en dix-sept jours, ce qui confirme l'élan patriotique de la France entière.

Niort, 24 décembre 1870

Nous avons des nouvelles de Paris en date du 22, par ballon.

Aucun engagement n'a été signalé

le 22; on a entendu seulement une forte canonnade du plateau d'Avron.

De nouvelles opérations paraissent imminentes.

Le calme est complet à Paris; la confiance est générale; les journaux évaluent nos pertes du 21 à 800 morts ou blessés.

Les bataillons de la garde nationale mobilisée se montrent d'une grande solidité.

L'ARMÉE DE LA LOIRE.

(Dépêches officielles)

Bordeaux, 22 décembre 1870.

Le 20, un engagement a eu lieu à Monnoye et à Notre-Dame-Doe, et a duré une partie de la journée; nous avons infligé des pertes sérieuses à l'ennemi, et fait 60 prisonniers, mais avons fait retraite devant forces supérieures; nous avons éprouvé dans cette retraite des pertes sensibles.

Hier, des cavaliers ennemis arrivant à Tours, ont été accueillis par des coups de feu qui en ont blessé 3 ou 4. Des obus ont été lancés sur la ville et ont fait quelques victimes. Le drapeau parlementaire a été hissé, le maire a obtenu la cessation de la canonnade.

L'ennemi n'est pas entré hier dans la ville.

On annonce que les Prussiens sont arrivés le 20 à Auxerre, au nombre de 7 ou 8,000 hommes.

Bordeaux, 23 décembre 1870.

Avant l'occupation de Tours par les Allemands, le général Pisani a disputé pendant la journée du 20 les avancées de cette ville à l'ennemi. Le combat a eu lieu à la Monnoye et a duré plusieurs heures. Le général Pisani avait 6,000 hommes et 6 canons, les Prussiens 12,000 hommes et 24 canons.

Le général Pisani a fait subir à l'ennemi des pertes considérables.

Bordeaux, 23 décembre 1870.

L'ensemble des dépêches indique que l'ennemi renonce définitivement à

poursuivre sa marche au-delà de Tours; il se replie sur Orléans.

Sa retraite va s'accroître vraisemblablement; elle est prévue comme conséquence inévitable des mouvements stratégiques que l'administration de la guerre a prescrits à nos armées sur d'autres points.

Quelques détails sur les opérations militaires des 18 et 19 décembre expliquent cette dernière dépêche du ministère.

L'*Union libérale* de Tours dit que le 18, la ligne de batailles s'étendait de Morée à Vendôme, par Préteval et Pozou. Les Prussiens, assure-t-on, occupaient avec de l'artillerie les hauteurs de la rive gauche du Loir; le général Chanzy occupait la ligne du chemin de fer et les hauteurs de la rive droite: le combat aurait été acharné, et les pertes, notamment chez l'ennemi, assez élevées.

Hier, le général de Chanzy, dont l'armée entière avait passé sur la rive droite du Loir, a continué sa retraite dans la direction de Saint-Calais et du Mans, après avoir rompu tous les ponts jetés sur cette rivière.

Les divers services de Vendôme avec le sous-préfet ont évacué cette ville par un dernier train qui ramenait le matériel de la compagnie d'Orléans. Le pont du chemin de fer le Loir a sauté aussitôt après le passage de ce train, qui a essuyé de la part de l'ennemi un feu de mousqueterie, lequel n'a d'ailleurs fait aucun mal.

LES COMBATS SOUS PARIS

La sortie de Paris du 21 décembre a été générale; elle s'est effectuée à la fois sur tous les points, sans avoir eu cependant un caractère bien marqué.

C'est plutôt une démonstration défensive qu'une attaque décisive ayant

pour but de forcer les lignes prussiennes.

Le grand effort sera donné en temps opportun, lorsque toutes nos armées pourront le seconder et le rendre efficace.

Pour le moment, tout en élargissant encore l'investissement, Paris a voulu affirmer, une fois de plus, qu'il est inébranlable dans sa résolution de combattre et de continuer la guerre à outrance. Les vivres ne manquent pas; les habitants sont résolus à tous les sacrifices. Paris donne à la France un grand exemple d'héroïsme: nous le suivons, et malgré quelques défaillances partielles, nous arriverons à donner la main aux défenseurs de la capitale.

Oh! alors, l'heure fatale aura sonné pour les Prussiens, et, de même que jamais invasion ne fut plus cruelle, jamais débandade n'aura été plus meurtrière.

Les faux s'aiguisent dans l'ombre, les fourches sont effilées; toutes les armes de la guerre de représailles s'appâtent; les barbares envahisseurs expieront enfin tous leurs crimes: Dieu est juste!

Voici les dépêches relatives à la sortie du 21:

Beaufort (Maine-et-Loire, 22 décembre 1870.

Les nouvelles de Paris sont du 21. Un rapport officiel sur les opérations engagées ce jour et interrompues seulement à la nuit annonce que, sur notre droite, les généraux Malroy et Blaise ont occupé Neuilly-sur-Marne, la villa Evrard et la Maison-Blanche (à 4 kilomètres au-delà des forts de Nogent et de Rosny, est de Paris, sur la Marne).

Le feu de l'ennemi a été éteint sur tous les points, après un combat très-vif d'artillerie.

Le général Favé a été blessé dès le matin.

Du côté de Saint-Denis, nos troupes, sous le commandement de M. de La Roncière, ont attaqué le Bourget,

Feuilleton du PETIT JOURNAL

UNE AFFAIRE D'OR

Histoire californienne.

VII

Le corps de mylord Cire était toujours là, sanglant, défiguré, exposé à être foulé aux pieds par cette odieuse population qui grouille aux heures nocturnes autour des maisons de jeu.

Mais j'étais là! Je ne pouvais permettre un tel sacrilège, une telle profanation... moi, que cet homme avait, quelques minutes auparavant, traité comme un ami, moi qui avais mis ma main dans sa main!

Je courus à mon hôtel chercher quelqu'un qui voulût m'aider à l'emporter, à l'ensevelir.

Au bout d'une demi-heure, j'étais de retour avec deux hommes.

Malgré l'obscurité de la nuit, car toutes les maisons de la place étaient

maintenant fermées, je guidai mes compagnons vers l'endroit où j'avais laissé le corps.

Hélas! nous eûmes beau chercher, nos efforts pour le retrouver demeurèrent infructueux...

Le cadavre avait disparu!...

Le lendemain, bien décidé à m'enquérir par tous les moyens possibles de ce qu'était devenu le corps de mon malheureux ami, je m'acheminai tristement vers Washington-street.

A mon grand étonnement, je trouvai la rue tellement encombrée de monde, qu'il ne me fut pas possible de gagner le square, et que je dus me résigner à prendre place à la queue qui ondulait tout le long de la voie publique, en avançant pas à pas comme s'il se fût agi d'entrer au théâtre.

Etrange théâtre, hélas! que celui où j'étais porté par le reflux de la foule, mais plus étrange encore et plus infâme mille fois le spectacle qui m'y attendait!...

— Qu'y a-t-il donc? avais-je essayé

de demander aux personnes qui m'entouraient.

— Nous ne savons pas, m'avait-on répondu. Quelque *lofeur* (1) sans doute, qui fait des siennes!...

Mes voisins n'en savaient pas plus que moi.

Au bout d'une demi-heure qui me parut un siècle, je pus enfin découvrir la place et apercevoir la maison qui servait de point de mire à la curiosité générale.

Cette maison, attenante à la Bella Union, était celle d'un marchand de cigares. Un Yankee aussi, celui-là!...

Tandis que je me creusais en vain la tête pour tâcher de deviner le mystère que j'étais appelé à approfondir, mon tour arriva.

Je gravis lentement les deux degrés de pierres qui conduisaient à la boutique de l'Américain.

(1) Ce mot, que nous écrivons à dessein tel qu'on le prononce, servait en Californie à désigner tous les individus qui passaient leur temps à boire, à se quereller et à jouer du revolver.

Mais à peine j'eus mis le pied sur la dernière marche, que je poussai un cri d'horreur et faillit tomber à la renverse...

L'homme que j'avais là... devant moi... dans le comptoir... les deux mains étendues sur une vitrine pleine de cigares... entièrement habillé de noir, sauf le cou qu'étreignait un faux-col à la Yankee... c'était mon pauvre ami, c'était mylord Cire!...

Pour comble de profanation, sur le front du cadavre livide, juste à la place du trou creusé par la balle, s'étalait, — dérision amère! — un large pain à cacheter noir...

D'un cadavre, on avait fait une enseigne!...

Dire l'effet que produisit sur moi la vue de ce sacrilège serait impossible.

Pendant plus d'une minute, je restai comme pétrifié: mes yeux ne voyaient plus, ma bouche était muette, mes jambes vacillaient, j'allais tomber...

Tout à coup, une violente réaction s'empara de moi. Je pénétrai dans la

mais n'ont pas pu s'y maintenir; elles sont revenues avec une centaine de prisonniers.

Le général Ducrot fit alors avancer une partie de son artillerie, qui engagea une action très-violente contre les batteries de Mont-Ablon et du Blanc-Ménil. Le soir, le général Ducrot occupa le ferme Groslay et le Drancy (nord-ouest de Paris).

Du côté du Mont-Valérien (ouest de Paris), le général Noël a fait une feinte démonstration sur Montretout et Buzenval; le chef de bataillon Faure a occupé l'île Chiard.

La garde nationale mobilisée a été engagée avec les troupes; tous ont montré une grande ardeur.

Les marins et la garnison de Saint-Denis ont fait des pertes assez sérieuses dans l'attaque du Bourget; les pertes des autres corps sont peu considérables.

Le général Trochu a passé la nuit avec les troupes sur le lieu de l'action.

Voici, sur les opérations de Paris, les dépêches prussiennes; elles sont bonnes à connaître, parce qu'elles ouvrent un horizon nouveau à l'espérance des Français. Nos dernières nouvelles constatent que l'armée du Nord est loin d'être un mythe :

Versailles, 22 décembre. — Le roi Guillaume à la reine Augusta :

Probablement dans la fausse supposition qu'une armée du Nord approchait de Paris, les Français ont fait hier une forte sortie vers le Nord, contre Stains. Cette position a été reprise par le 1er et le 2e bataillon de fusiliers de la garde.

Du côté du Bourget, il y a eu également une sortie.

La position a été reprise par deux bataillons du régiment Elisabeth et un bataillon du régiment Augusta.

Vif combat d'artillerie. Plusieurs centaines de prisonniers sont tombés entre nos mains. Nos pertes sont peu considérables.

D'autres sorties dirigées contre les positions occupées par les Saxons, de Bobigny-sur-Sevan et de Rosny et Neuilly-sur-Marne sur Chelles, ont été partout repoussées.

Aujourd'hui on attend une nouvelle attaque de ce côté.

Temps clair et froid. Il a fait, pendant la nuit cinq degrés de froid.

Signé : GUILLAUME.

Versailles, 22 décembre, minuit.

Dans la sortie du 21, devant Paris, nous avons fait plus de mille prisonniers non blessés.

Ceux des fronts de nos positions qui n'ont

pas été attaqués ont été, comme de coutume, pendant la sortie, couverts d'obus sans relâche. Sur les positions du 5e corps seul, il est tombé 350 obus. Cependant les pertes de ce corps n'ont été que d'un homme blessé.

Dresde, 23 décembre.

Le Journal de Dresde publie un télégramme du prince George de Saxe au roi, annonçant que le corps saxon, dans la sortie de Paris d'avant-hier 21, a combattu contre trois brigades ennemies.

Le 22, deux brigades ennemies se sont avancées le long de la Marne contre les positions des Saxons, mais les batteries du 2e corps wurtembergeois ont dirigé contre elles un feu de flanc qui les a forcées à se retirer.

(Signé) PODBIELSKI.

EN NORMANDIE

Bordeaux, 23 décembre 1870.

L'évacuation de Rouen par les Prussiens est presque achevée.

Il n'y a plus que 1,500 hommes et 2 canons. Le reste s'est retiré sur Amiens.

On sait que le général français Faildherbe opère de ce côté avec des forces considérables.

Bordeaux, 24 décembre 1870.

On mande de Bernay (Eure), 22 décembre :

Suivant des renseignements considérés comme très-probables par leur concordance, il reste à Rouen seulement 1,500 Prussiens.

Il n'y a plus, sur la côte Bonsecours (au sud de Rouen), que 2 canons en position.

A Elbeuf (confins des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, à l'extrémité d'un renflement de la Seine), il y a environ 600 Prussiens.

Deux navires anglais ont été coulés dans la Seine, aux environs de Duclair (à l'ouest de Rouen, au-delà d'une grande courbe de la Seine).

Afin de gêner la navigation, des torpilles ont été placées dans la Seine, entre Duclair et Rouen.

Tous les entrepôts de docks de Rouen ont été pillés par les Prussiens, qui ont enlevé même l'huile de lin.

Tout le butin est parti dans la direction d'Amiens.

Hier, 21 décembre, les Prussiens ont eu un homme tué et un prisonnier

par les gardes mobiles de la Seine-Inférieure et les francs-tireurs.

Une nouvelle dépêche du sous-préfet de Pont-Audemer confirme l'évacuation des Prussiens du côté de Rouen.

DANS L'EST

On nous écrit de Les Tilleroz, le 20 décembre 1870 :

Hier, nous avons poussé une reconnaissance du côté de Marnay-sur-l'Oignon, où une forte colonne ennemie avait été signalée. Nous étions 4,000 environ. Arrivés en vue de Marnay, les Prussiens, ne se voyant pas en force, ont fait sauter un pont, et, à l'aide de cet isolement, ont pu opérer une prompte fuite.

Cet acte est tout à notre avantage, moralement parlant, car il prouve d'une manière évidente que l'invasion dans l'Est s'arrête, puisque l'ennemi, en se retirant, détruit les ponts, action ayant pour résultat l'isolement, et le retour agressif impossible, ou tout au moins difficile.

Depuis une huitaine, nous faisons des sorties continuelles, que nous poussons du côté de Belfort et de Gray (45 à 50 kil. par jour). Le général Rolland nous tient en haleine. Depuis bien longtemps, je n'avais pas rencontré un chef aussi résolu.

Nous attendons avec confiance.

LA GUERRE

Bordeaux, 23 décembre 1870.

Un décret du 20 décembre mobilise la gendarmerie sédentaire des départements, pour assurer la police en arrière des armées et intercepter les fuyards, les déserteurs, les soldats débandés.

Un autre décret crée six dépôts de soldats convalescents à Nantes, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nice.

LES COMPLICATIONS EUROPÉENNES

Luxembourg, 21 décembre.

Une adresse populaire a été couverte en quelques jours de 43,773 signatures. Elle implore le grand-duc

de ne jamais permettre qu'il soit disposé du pays sans un vote libre.

La chambre a voté un ordre du jour exprimant l'impression douloureuse causée par la dépêche de M. de Bismarck et affirmant son attachement à la dynastie, aux institutions et sa reconnaissance pour les efforts du roi, le prince Henri.

BULLETIN DE LA GUERRE

Episode du combat de Nuits

Dix-huit légionnaires qui s'étaient réfugiés dans une maison bourgeoise, au moment où l'ennemi, maître de Nuits, en occupait toutes les issues, ont été témoins du triste sort de leurs effets. Tous les sacs ont été mis en tas et brûlés sans être ouverts.

Les incidents comiques ne font jamais défaut aux plus sanglantes tragédies de la vie réelle. Les Badois, installés dans un hangar appartenant à la maison où étaient blottis nos Lyonnais, s'étant mis à faire la soupe, ont jugé expédient de mettre un sac sur le foyer. Or, dans ce sac il y avait un paquet de cartouches. L'explosion ne s'est pas fait attendre et a déterminé deux éruptions simultanées, l'une de feu, l'autre de bouillon. Aveuglés par la cendre, échaudés par le contenu de leur marmite, culbutés pêle-mêle par la commotion, et se relevant avec un effroyable concert d'imprécations tudesques, les soldats allemands ont offert un si grotesque tableau, que les réfugiés, qui voyaient la scène à travers les lames des persiennes, ont failli trahir leur présence à force de rire.

Castigat ridendo, mores, auraient-ils pu dire de cette bouffonnerie. Elle les a mis, en effet, à même de constater que les soldats allemands font la soupe sac au dos et fusil en bandoulière. Bonne leçon !

Nos dix-huit gaillards ont pu s'évader dans la nuit, par un trou pratiqué dans le mur de derrière de la maison.

Les Prussiens à Orléans.

D'après des renseignements qui nous arrivent, la deuxième occupation d'Orléans serait plus dure que la première. Ce ne serait pas, cette fois, le général Von der Thann qui commanderait; l'autorité supérieure serait exercée par les Prussiens, et les officiers bavarois y seraient eux-mêmes soumis.

A la suite des combats qui précéderont la reprise d'Orléans, une capitulation fut passée entre le général en chef prussien et le maire. Il fut convenu que la ville ne serait soumise à aucune nouvelle contribution de guerre, mais que les soldats seraient logés et nourris par l'habitant.

Cette clause est exécutée avec une austérité

boutique du marchand de cigares, et, sans chercher à contenir mon indignation, j'adressai au Yankee les plus violents reproches et le sommai de me rendre le corps, le menaçant, s'il refusait de porter plainte aux autorités.

Mais le misérable sourit... Bien plus; il poussa l'audace jusqu'à me demander si je désirais des cigares!...

C'en était trop!...

Furieux, ne me connaissant plus, j'allais m'élancer sur l'ignoble marchand, lorsque je me sentis saisir le bras par un de mes voisins.

C'était un Français de la Nouvelle-Orléans, qui m'assura que je n'avais rien à dire, que la loi me donnerait tort et que l'Américain était parfaitement dans son droit.

Il avait trouvé le cadavre devant sa porte, en ouvrant sa boutique; il l'avait entré chez lui, l'avait nettoyé et habillé; c'était désormais sa chose.

Je n'y pouvais rien, je sortis.

Que faire, en effet, dans un pays où la justice est toute dans le bon plaisir

d'un juge, d'autant mieux disposé qu'il aura mieux déjeuné le matin, ou prêt à condamner à tort et à travers, sous prétexte que de mauvais rêves auront troublé son sommeil.

Je me rappellerai toujours l'histoire d'un de mes amis écrasé par un charretier américain.

Après être resté trois mois durant étendu sur un lit de douleur, le convalescent fit appeler devant le juge, pour lui réclamer de légitimes dommages intérêts, le charretier dont la voiture lui avait passé sur le corps.

— Avez-vous des témoins? demanda le juge à mon ami.

Six personnes se levèrent, qui toutes déposèrent de l'accident arrivé sous leurs yeux, par la faute du charretier.

Les choses étaient au mieux pour mon ami et le juge s'appretait à condamner le charretier, lorsque celui-ci produisit vingt témoins qui n'avaient pas vu écraser le plaignant.

Je le crois bien! Il étaient, ce jour-là, à deux lieues de San Francisco!

N'importe, le charretier fut acquitté, et mon ami condamné aux dépens. Voilà la justice américaine!...

Malgré tous les obstacles que suscitait l'insuffisance des lois américaines, je ne pouvais oublier qu'il me restait à remplir un de ces devoirs sérieux, puissants, impérieux, qui n'admettent pas de transaction possible.

Durant quatre jours, je revins, chaque matin, chez le marchand de cigares, espérant toujours que cet homme se serait enfin lassé d'héberger à mort dans sa maison.

Mais non!... Toujours je trouvais là, à la même place et dans la même position, le cadavre de mylord Cire.

Et toujours la foule, curieuse et avide d'émotions, se ruait à ce triste spectacle.

Le quatrième jour seulement, suffoqué par les exhalaisons putrides qui se dégageaient du corps, l'Américain se décida enfin à l'abandonner.

Mais il manquait encore quelque chose au sacrilège!...

Les Américains ne font rien à demi.

Il le dépouilla entièrement des habits qui le couvraient; puis, quand il eut terminé cette affreuse et pénible besogne, il le traîna par les pieds jusqu'au milieu du square, et le laissa étendu sur un tas de chiffons et de verres cassés.

Je payai deux hommes pour l'ensevelir, et, pénétrant une dernière fois dans le magasin de cigares, je voulus essayer de faire quelques représentations au Yankee sur ce que sa conduite avait d'odieux.

Il ne m'en laissa pas le temps. Aux premiers mots, il partit d'un grand éclat de rire, et, d'une voix bouffonne :

— Bah! me répondit-il en se frottant joyeusement les mains, une affaire d'or!... J'ai gagné cinq cents dollars! Pour cet homme tout était dit!

FIN

NOUS COMMENCERONS DEMAIN

UNE FILLE DU PEUPLE

récit dramatique

rigueur : dès le lundi matin, les maisons des particuliers étaient, à la lettre, prises d'assaut par les soldats qui arrivaient, épuisés de fatigue et encore furieux de la bataille. Rien, nous dit-on, ne peut peindre l'effet de ces scènes du premier jour.

Depuis lors, l'occupation s'est régularisée sans s'affaiblir. La ville, déjà ruinée par l'occupation précédente, est plongée dans une affreuse misère ; le pain s'y vend 7 sous la livre. On n'y trouve plus de tabac, et une foule d'objets de première nécessité manquent.

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, est prisonnier dans son palais, qui est gardé par des factionnaires prussiens. On veut faire expier au prélat la dignité de son attitude patriotique durant la première invasion.

Le préfet, M. Pereira, dont l'attitude a été également très-ferme, n'a pas voulu quitter la ville ; on l'a laissé libre.

On ne croit pas que le corps prussien qui occupe la ville soit considérable ; il cherche à tromper les yeux par ses nombreuses manœuvres, et en même temps à effrayer par l'artillerie qu'il déploie sur les quais et qu'on évalue à 150 pièces.

On nous donne un détail curieux de la façon ingénieuse avec laquelle se pratique l'espionnage prussien.

Avant d'être reprise, la ville était déjà inondée d'officiers ennemis, lorsque dans l'après-midi du dimanche 4 décembre, nos marins, voyant la retraite commencer, se mirent à tirer à bras leurs grosses pièces d'artillerie dont ils parvinrent, grâce à d'intrépides efforts, et malgré une pluie d'obus, à sauver 25 sur 95 ; une grande foule les aidait ou les regardait.

Ils durent cesser leur travail héroïque quand on apprit que les Prussiens avaient forcé la porte Saint-Jean et approchaient : aussitôt beaucoup de ces curieux qui assistaient au spectacle rejetèrent leurs manteaux et montrèrent leurs uniformes : c'étaient des officiers ou des soldats prussiens qui, se démasquant tout-à-coup, se jetaient sur les Français et les faisaient prisonniers.

NOUVELLES DE L'ALSACE

Nous recevons des nouvelles des départements du Rhin par les journaux allemands, qui sont peu contents de cette province, comme on va voir.

Un Allemand écrit du Haut-Rhin, 15 décembre :

« Si l'on lit les journaux d'Alsace d'aujourd'hui, on ne dirait pas que le pays est occupé par les Allemands, tellement ils parlent sans gêne.

« Le *Courrier du Bas-Rhin* (on sait que ce journal a passé entre des mains allemandes) a assez peu de tact pour accueillir toutes sortes de communications, et constate même que les Alsaciens ne veulent à aucun prix devenir Allemands.

« L'*Industriel*, de Mulhouse, s'en frotte les mains de joie, et dit que l'argent allemand dépensé pour cette feuille est jeté par les fenêtres.

« L'*Industriel* a le front d'accueillir une correspondance de Cernay, où l'on traite de voleurs, de gredins éhontés et de faux du pays les voitures badoises qui amènent les approvisionnements. Il est surprenant que les autorités allemandes laissent imprimer de pareilles injures. »

Ces Allemands sont réellement des gredins d'une espèce rare : ils sont cyniques et naïfs à la fois, comme on le voit par la citation qui précède.

En effet, si les journaux alsaciens parlent hardiment, c'est qu'ils sont écrits par des gens de cœur ; si le *Courrier du Bas-Rhin*, devenu feuille allemande, déclare lui-même que les Alsaciens veulent rester français, c'est que le fait saute aux yeux. Et si, sous les yeux des chefs militaires allemands, dont on connaît la brutalité, les journaux alsaciens peuvent dire que les Allemands volent et pillent partout, c'est qu'il n'y a pas moyen de contredire ces faits, qui sont trop réels.

Conclusion : les Allemands avouent eux-mêmes, et comme malgré eux, leurs bassesses, leurs infamies et leurs vilénies.

Lyon, le 23 décembre 1870.

Monsieur le Directeur,
Voudriez-vous avoir l'obligeance de faire insérer, dans votre numéro de ce soir, l'article suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
2^e légion de marche d'Alsace
et de Lorraine.

Les jeunes gens d'Alsace et de Lorraine, appelés par les décrets de mobilisation, mais qui n'ont pas encore quitté leurs foyers, pour se rendre sous les drapeaux, ou qui se sont retirés en Suisse, ainsi que ceux qui se trouvent actuellement à Lyon, sont prévenus qu'ils ne peuvent signer d'engagements ailleurs que dans la 2^e légion de marche d'Alsace et de Lorraine, dans laquelle ils sont invités à se faire incorporer sans aucun retard, une plus longue abstention de leur part devant entraîner contre eux l'application des peines édictées par la loi militaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

Le colonel de la 2^e légion de marche
d'Alsace et de Lorraine,
E. REGNIER.

LE CONTINGENT PROVENÇAL

On dit et on répète, nous ne savons trop pourquoi, que le Midi reste inactif et participe faiblement à la défense du pays.

Il y a là tout au moins une erreur qu'il importe de rectifier dans l'intérêt général : cette erreur, si elle se propageait, pourrait servir les intérêts de l'ennemi, habile à profiter de toutes les circonstances et à susciter tous les embarras.

Il fait annoncer dans les journaux à sa dévotion, tantôt que le Midi ne sera pas inquiété, et cela pour essayer d'arrêter son élan patriotique, tantôt que le Midi est inerte, et cela pour irriter les provinces du Nord envahies, pillées, ruinées.

Eh bien ! non, le Midi n'assiste pas indifférent aux malheurs de la Patrie. Il a fourni et il fournit tous les jours son contingent en hommes, en armements et en argent.

Pour ne parler que de la Provence, nous savons pertinemment que dans le département de Vaucluse, par exemple, les célibataires mobilisés sont actuellement sous les drapeaux, que les ouvriers, même mariés, tels que les cordonniers, bourreliers, etc., ont été rappelés.

En ce qui concerne le département des Bouches-du-Rhône, nos renseignements sont plus précis encore ; ils reposent sur un document officiel adressé, par le préfet, aux journaux de Marseille. Le voici :

Certaines récriminations se sont produites contre une prétendue inactivité du Midi, qu'on a accusé de ne prendre qu'une part trop peu considérable à l'œuvre de la défense nationale.

Pour ce qui concerne le département des Bouches-du-Rhône, il nous paraît utile, légitime et opportun, de mettre sous les yeux du public le résumé des travaux accomplis déjà.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a mis en réquisition les usines des forges et chantiers, l'usine de la Clotat, l'usine Falguères à Arene, les usines Fraissinet, Donégou et Courtois, celle de la Seyne, à Toulon, la fonderie Benet et autres établissements industriels de fondeurs en bronze.

Il a été commandé, à ces diverses usines, trente-sept batteries de 4 et vingt-huit batteries de 7, soit en tout trois cent quatre-vingt-dix bouches à feu.

Les batteries de 7 sont composées de canons se chargeant par la culasse, d'après le système du colonel Reffye.

Les pièces ont été en partie livrées et doivent l'être toutes avant le 31 janvier. Elles ont leurs affûts, caissons, prolonges, roues de rechange, forges, etc., etc.

Il a été, en outre, établi des ateliers pour la confection des projectiles de 4 et de 7, et une gargousserie, à l'effet de ne livrer que des batteries chargées, c'est-à-dire pourvues de toutes leurs munitions. Il en a été fait ainsi pour toutes celles qu'on a livrées, soit pour les dix premières.

Dans les trois arrondissements de Marseille, d'Aix et d'Arles, des jurys de réquisition pour les chevaux ont fonctionné et ont servi à monter 10 batteries déjà.

Il n'a pas été nécessaire de faire d'autres réquisitions pour habillement, équipement et campement. 15,000 gardes nationaux mobilisés dans les Bouches-du-Rhône ont été pourvus à l'aide de marchés passés à l'amiable, pour tous ces articles qui sont, à cette heure, livrés pour les trois-quarts et seront complétés dans le courant de la semaine prochaine.

Tous les mobiles partiront armés de fusils à percussion, qui seront ensuite remplacés par des fusils perfectionnés, d'après la promesse du gouvernement.

Enfin, nous ne parlons que pour mémoire, des nombreuses compagnies de volontaires et des corps-francs qui se sont organisés à Marseille et ont été dirigés sur l'armée des Vosges.

Le résumé succinct des mesures prises à Marseille, sous la direction du préfet des Bouches-du-Rhône, n'a besoin d'aucun commentaire, il suffit à montrer à quel point la question de la défense nationale a été la préoccupation constante de l'administration, et l'objet de soins assidus qui ont amené déjà des résultats considérables.

CORRESPONDANCE

Cabinet
du
juge
d'instruction

AFFAIRE De la Croix-Rousse

Lyon, le 24 décembre 1870.

Monsieur le Directeur,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer l'avis suivant dans le plus prochain numéro de votre journal :

« Toutes les personnes qui peuvent fournir des renseignements utiles sur l'assassinat du commandant Arnaud sont priées de se présenter devant le juge de paix de leur canton respectif, délégué à l'effet de recevoir leur déclaration.

« Il est fait spécialement appel à tout citoyen qui pourrait désigner ou reconnaître un ou plusieurs individus ayant prononcé la sentence de mort contre le commandant Arnaud à la réunion du mardi, 20, à la salle Valentino, ou ayant fait partie du peloton qui a conduit le commandant du lieu du crime et qui l'a fusillé.

« En présence d'un attentat accompli dans des circonstances aussi graves, la justice doit pouvoir compter sur le concours de tous les bons citoyens.

« Le juge d'instruction,
« H. BONAFOS. »

NOUVELLES DE LYON.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Conseil municipal de Lyon s'est réuni, hier, à onze heures, en séance extraordinaire, et a reçu la visite de M. Gambetta, ministre de l'intérieur et de la guerre.

Cette séance a eu lieu à huis-clos.

Hier, à cinq heures, M. Gambetta a reçu l'état-major et le corps des officiers de la garde nationale.

Nous croyons savoir que M. Gambetta restera quelques jours encore à Lyon.

M. Millet, capitaine d'infanterie de ligne, échappé de Phalsbourg après mille dangers, vient d'être nommé colonel de la première légion de marche alsacienne en Lorraine, en remplacement de M. Mouren, appelé aux fonctions d'inspecteur général du camp de Sathonay.

Le service du chemin de fer sur les lignes de la Bourgogne, du Bourbonnais et de Genève, est supprimé pour les voyageurs jusqu'à nouvel ordre.

A partir du 23 courant, et jusqu'à nouvel avis, seront supprimés les trains de voyageurs 35, partant de Lyon à 6 h. 30 m. du soir, pour arriver à Valence à 10 h. 6 m. du soir, et 52, partant de Valence à 6 h. 15 m. du matin pour arriver à Lyon à 9 h. 30 m. du matin.

M. Gambetta vient d'adresser la lettre suivante à M. le colonel Celler :

« Lyon, 22 décembre.

« Mon cher colonel,

« J'ai appris en arrivant à Lyon, en même temps vos exploits et votre cruelle blessure. Ce n'est pas l'avancement mérité sur le champ de bataille qui peut récompenser les uns ni guérir l'autre, mais bien de savoir que tout le monde apprécie aujourd'hui vos qualités militaires et votre patriotisme. Pour moi, j'ai voulu vous en donner un témoignage public, et avec un homme tel que vous, ce ne sera pas le dernier.

« Je vous envoie une poignée de main cordiale.

« LÉON GAMBETTA. »

Par arrêté du ministre de l'intérieur et de la guerre, en date du 20 décembre 1870, M. le capitaine Celler est nommé chef d'escadron dans le corps d'état-major.

— Il est bon de faire observer que M. Celler est capitaine d'état-major et qu'il n'est colonel de la 1^{re} légion de marche qu'à titre auxiliaire.

Les magistrats instructeurs déploient un zèle et une activité en rapport avec l'énormité de l'attentat de la Croix-Rousse. — Dès le matin, M. Bonafos, juge d'instruction, assisté de son greffier, se rend à la prison St-Vincent-de-Paul, où l'information se poursuit toute la journée. — D'heure en heure, des complices présumés de ce crime abominable sont conduits devant lui. — La plupart se jettent dans des dénégations stupides et nient l'évidence. Jamais forfait n'aura eu plus de preuves délatantes. C'est en plein jour, devant toute une population, qu'il s'est perpétré.

Au premier moment, la juridiction était arrêtée ; la cour martiale devait prononcer. — Aujourd'hui la justice, nous l'affirmons, semble indécise, et a cru devoir consulter le Gouvernement de Berdeaux, pour la juridiction.

Voici, d'après le *Courrier de Lyon*, une troisième liste des individus arrêtés à la suite de l'affaire de la Croix-Rousse :

Lamy (Auguste), Gallot (Pierre), Rey (Jean), Filion (Joseph), Mayet (Pierre), Palais (Jean-Baptiste), Rambert (Claude), Rivoire (Firmin), Molle (Charles), Lutz (Pierre), Coste (Pierre).

On a apporté de la Croix-Rousse, hier, à l'hôpital, un nommé Charvet, grièvement blessé d'un coup de feu.

On dit que c'est un des complices de l'affaire Arnaud.

Il est mort une demi-heure après.

Ceux qui le portaient se sont enfuis et n'ont pas même aidé à le monter à son lit. On dit que Charvet, décédé à l'hôpital, est celui qui a chargé le fusil du gamin qui a tiré le coup de grâce.

Encore deux victimes de l'affaire du 20 décembre, lisons-nous dans la *Décentralisation*.

Deux mères de famille qui travaillaient à la cartoucherie de la Croix-Rousse, et qui se trouvaient dans un état de grossesse avancée, ont été si effrayées et par le son du tocsin et par les scènes épouvantables qui se sont passées mardi, qu'on a dû les transporter à l'Hôtel-Dieu, où l'on nous assure qu'elles auraient succombé.

On nous assure que dans toutes les compagnies de la garde nationale de Lyon circulent des listes de souscription rapidement couvertes au bénéfice de la veuve et des enfants du commandant Arnaud.

C'est la musique du 16^e bataillon de la garde nationale qui, mardi soir, au concert improvisé du Grand-Théâtre, a exécuté la *Marseillaise*.

L'hymne patriotique a été arrangé pour la musique du 16^e bataillon par son chef.

Avant-hier, au restaurant Bourgin, quai de la Champe, un soldat se disant malade et blessé, est entré, un officier de paix lui a offert d'aller, puis il l'a emmené à l'hôpital militaire.

Le chirurgien-major a reconnu que le soldat n'était pas blessé et très légèrement malade. En conséquence il l'a renvoyé à la place.

En sortant, cet homme furieux d'être pris dans son propre piège, est tombé sur l'officier de paix et l'a brutalement frappé.

Les passants se sont ameutés et le soldat a pu prendre la fuite, laissant son sac et son fusil.

Ce soldat a été arrêté hier matin, et passera, comme réfractaire, devant les tribunaux militaires.

COMITÉ CENTRAL

DE LA GARDE NATIONALE ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE, POUR SECOURS AUX PRISONNIERS, AUX BLESSÉS ET AUX MILITAIRES EN CAMPAGNE.

(Extrait du procès-verbal de la réunion du 19 décembre).

Le 19 décembre, à 7 heures du soir, les délégués du Comité de la garde nationale et ceux du Comité départemental se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil de préfecture, sous la présidence de M. le chef de bataillon Chariot.

La fusion des deux Comités, décidée en principe dans la réunion préparatoire du 15 décembre, est acceptée à l'unanimité. En conséquence, le nouveau Comité prendra désormais le titre de « Comité central de la garde nationale et de la Commission départementale pour secours aux prisonniers, aux blessés et aux militaires en campagne. »

La « présidence honoraire » sera dévolue aux membres suivants qui ont bien voulu l'accepter : MM. le préfet du Rhône, le maire de Lyon, le général commandant la division militaire, le général de la garde nationale.

Le Bureau sera composé de la manière suivante :

Président : M. le commandant Chariot ; Vice-présidents : MM. Carle, membre du Conseil départemental ; Luville ; Trésoriers : Silvani, négociant ; Vachez, notaire ;

Secrétaires : Flotard, membre du Conseil départemental ; capitaine Rebeyre ; Vice-secrétaires : Fochier (Victor), substitué du procureur de la République ; capitaine Genin (Emile) ;

Assesseurs : capitaine Brissaud ; Chavani, avoué ; Millaud, premier avocat général ; capitaine d'artillerie Quenin.

Le Comité se composera, outre le Bureau, de 46 délégués, dont voici les noms : MM. Arlès-Dufour (Gustave), Armand, Batifois, lieutenant Bertaui, Bernus, capitaine Bousquet, Bouvaier, conseiller municipal, lieutenant Briguet, capitaine d'état-major Buffaut, lieutenant Buits, Bujatout, Dordéur, Burdial, Carlot, Carret, Chanal, membre de la Société internationale de secours aux blessés, Comte, ancien maire de la Croix-Rousse, Courtois, lieutenant Descombe, Despeignes, conseiller municipal, lieutenant Devaux, sergent-major de Fassion, lieutenant Périol, Guédy, lieutenant Hervieux, capitaine Jinod, capitaine Journel, Juvanon, Leodier, Liogier d'Arduy, Manissier, Marietton, Michaud, membre du Conseil départemental ; De Parsieu, Picbon, Place, lieutenant Poujol, lieutenant du génie Radisson, Riton, lieutenant Rivière, Rivoire, Rochat, capitaine Simon, capitaine Sordet, Valher, conseiller municipal, lieutenant Vermin, Verrière, membre du Conseil d'arrondissement.

Le Bureau remplira l'office de Commission exécutive.

Une commission de douze membres, ayant siège au Palais Saint-Pierre, est spécialement chargée de la réception et de la distribution des dons en nature. Elle se compose de MM. Armand, Batifois, Brissand, Buffaut, Chavani, Comte, Manissier, Place, Riton, Rivoire, Sordet, Verrière.

Les dons en argent peuvent être versés entre les mains de tous les membres du Co-

mité, et particulièrement de MM. les trésoriers : Silvani, 12, quai St-Antoine, et Vachez, notaire, 17, quai de Bondy. On trouvera chez ces messieurs des circulaires et des listes de souscription.

Les réunions du Comité auront lieu tous les lundis à 7 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil de Préfecture.

Pour extrait du procès-verbal de la réunion du 19 décembre :

L'un des secrétaires,

E. FLOTARD.

Toutes les misères, toutes les souffrances, on ne saurait trop le répéter, appellent de toutes parts de prompts soulagements.

Prisonniers en dépit de leur courage, exposés sans ressources à toutes les rigueurs d'un climat meurtrier, blessés et dépourvus parfois de vêtements chauds, de linge, d'objets de pansement, sous les armes, et soutenant des luttes héroïques au milieu de toutes les fatigues et bien souvent sans être complètement équipés, surtout pour une dure campagne d'hiver ; nos soldats ont tous également droit à notre incessante sollicitude.

Aucun de nous ne peut hésiter à sacrifier ses plaisirs habituels, une partie de son bien-être pour leur venir en aide. Vêtements, chemises et ceintures de flanelle, caleçons, tricot, chaussettes de laine, tabac, vins pour les blessés, argent, livres pour les prisonniers : les dons de toute nature seront recueillis et distribués avec le plus de soin et d'activité possible par le comité, dont plusieurs membres se chargeront de les transporter à leurs frais, soit aux armées, soit en Allemagne. Grâce aux puissants moyens d'action dont il dispose par la garde nationale et par ses relations avec les fonctionnaires du département, le Comité est en droit d'espérer des résultats sérieux et rapides.

A l'œuvre donc, tous, toujours et sans relâche ! La charité doit grandir sans mesure que se multiplie et s'aggrave la souffrance.

NOUVELLES GÉNÉRALES

On écrit de Laiche, près Florenville :

« Un turco vient de passer par ici, échappant aux Prussiens pour la quatrième fois. Fait prisonnier à Wörth, il parvint à s'échapper et à rejoindre les débris du corps de Mac-Mahon. Vendu à Sedan, — c'est sa propre expression, — il brûla une seconde fois la politesse aux Allemands et se réfugia à Verdun. Cette place ayant capitulé, il redevint prisonnier de guerre, pas pour longtemps, car il arriva à Montmédy assez à temps... pour y être bloqué. Cette fois, les Prussiens ne devinèrent même pas sa présence : le jour où, musique en tête, ils entraient vainqueurs à Montmédy, notre turco, travesti en ouvrier, balayait gravement la rue devant eux, puis prenait la clef des champs. »

Une lettre adressée par un mobile de l'Ain à sa mère, et communiquée au Journal de l'Ain, fournit les renseignements suivants sur un accident arrivé à Chalon à un train de chemin de fer dans lequel se trouvaient les mobiles du 56 bataillon :

« Notre train a été tamponné par un autre convoi venant par derrière. »

« Trois wagons de la queue ont été littéralement brisés. Vérification faite, nous avons quelques morts et une vingtaine de blessés. J'étais dans le troisième avant-dernier wagon. La secousse a été terrible. Nous avons tous été renversés les uns sur les autres, mais sans qu'aucun de nous ait éprouvé de contusions. Dans les deux autres voitures qui nous suivaient, le choc a été plus terrible : le dernier wagon, contenant des mobiles, a été broyé, un autre plein de colis a disparu. Celui des officiers a été mis en morceaux : quatre officiers sont grièvement blessés. Des mobiles de Bourg, qui se trouvaient dans le premier wagon, ont été lancés en dehors du talus haut de plusieurs mètres sans être blessés. Quant à moi, je suis aussi bien portant que jamais, quoique notre wagon ait été à moitié broyé. C'était un spectacle horrible ; l'accident est arrivé à minuit et demi. »

« Par une incurie extraordinaire, nous n'avions pas de feux derrière notre train. »

Le célèbre auteur italien Mercadente, auteur du *Giuramento*, vient de mourir à Naples, à l'âge de 74 ans. Il était aveugle depuis longtemps.

LES NOUVELLES POUDRES DE GUERRE

Les progrès de la science chimique ont étendu le champ d'application des engins explosibles. Pendant longtemps, la poudre à canon fut sans rivale : ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle que l'on est arrivé à des résultats vraiment remarquables.

En 1788, Berthollet, qui venait de découvrir les propriétés du chlorate de potasse, imagina d'appliquer ce composé à plusieurs usages dans l'artillerie. Il avait été frappé des propriétés oxydantes du chlorate de potasse, et il pensa qu'en substituant ce corps au salpêtre de la poudre à canon, on obtiendrait des résultats très-avantageux. Il constata qu'un mélange intime de soufre, de charbon et de chlorate de potasse, dans les proportions habituelles de la poudre, constituait une force explosive d'une énergie extrême. Encouragé par ce fait, il fit fabriquer la poudre nouvelle, mais un terrible accident démontra que l'on n'avait à attendre que des accidents dans cette fabrication dangereuse.

On sait aujourd'hui que les poudres au chlorate de potasse offrent seulement des avantages dans le cas où l'on a besoin d'utiliser une force brusque, brisante. C'est ainsi que l'on a tour-à-tour indiqué le mélange du chlorate de potasse avec le soufre ou un sulfure métallique, le mélange du chlorate de potasse et de l'acide tannique, de l'acide gallique, de l'acide picrique, etc.

On a cherché à tempérer la violence de ces composés. On adjoignit au mélange de chlorate de potasse et de soufre tantôt le charbon, tantôt le sucre. M. Ehrhardt, en Allemagne mélangea le chlorate de potasse avec le nitre et le tannin ; il parvint de cette manière à composer des poudres excellentes dont on a malheureusement méconnu les avantages en France.

On a parlé avec grand éloge d'une poudre blanche qui avait été inventée en Allemagne ; c'était un mélange de chlorate de potasse, de ferrocyanure de potassium et de sucre ; à la suite des expériences qui furent faites, il y a quelques années, avec ce produit, on déclara cette poudre impropre aux usages ordinaires. Depuis cette époque, on a proposé d'autres poudres préparées avec les mêmes éléments, soit pour l'usage des mines, soit pour l'usage de la guerre. M. Revelay a formulé une recette qui donne d'excellents résultats. La poudre de M. Revelay ressemble à de la magnésie ; elle est impalpable ; elle n'est pas vénéneuse. Elle est préférable à la poudre de chasse ordinaire pour la supériorité de sa force propulsive qui est environ double de la force de la poudre et, en outre, pour sa propriété. L'explosion ne produit ni flamme ni fumée à la bouche du canon ; cet avantage est donc particulièrement appréciable dans les casernes.

Il faut ajouter que cette poudre est moins chère que la poudre à canon ordinaire. La recette n'est connue que d'un petit nombre de personnes.

Dans ces dernières années, on a expérimenté un nombre considérable de recettes fort ingénieuses.

On a préconisé successivement la poudre au fulmi-bois d'un capitaine prussien, M. Schultze, le pyroxyle, la nitroglycérine, la dynamite. Le pyroxyle, la nitroglycérine et la dynamite ont, malgré les dangers effroyables qu'offre leur emploi, mérité leur réputation.

En Allemagne, les ingénieurs ont fait des études très-sérieuses sur les compositions explosibles. Un ingénieur français, M. Jouglet, a rapporté de ce pays les recettes que les inventeurs tenaient cachées mystérieusement. Il a fait connaître la composition du lithofacteur de M. Krebs, l'alcaloïde de M. Kip, la poudre de M. Schultze, la poudre de M. Neumayer, l'alcoylène de M. Fehleisen, la poudre de M. Habhn, la dualine de M. Dittmar.

Des essais tout différents ont été faits en France. Il y a quelque temps, on a expérimenté plusieurs compositions dans lesquelles figurent l'acide picrique, le picrate de potasse, de soude, d'ammoniaque, le picramate d'ammoniaque, le bichromate de potasse, etc., etc.

Les poudres qui comprennent les composés de l'acide picrique ont été étudiées par M. Fontaine et par M. Dessignolle ; les recettes sont inconnues généralement. Un chimiste italien, M. Borlinetti, a indiqué une formule dont M. Jouglet a prouvé l'excellence pour les armes à feu.

C'est aussi à M. Jouglet que l'on doit d'avoir imaginé l'utilisation d'une force inconnue jusqu'à ce jour : la composition dont il a découvert les effets depuis deux ans, jouit des propriétés les plus curieuses ; elle demeure insensible au feu le plus violent ; sous le choc le plus énergique, elle se réduit en une pâte inoffensive. Au contraire, un acide, un alcali, du vin, du vinaigre, de l'eau si vous voulez, viennent à tomber en quantité convenable sur la curieuse composition ? une effroyable détonation a lieu au bout de deux secondes.

Telle est la puissance de cet engin, que M. Jouglet en a évalué la force expansive à deux cents fois au moins la force de la poudre à canon.

C'est un corps solide, éminemment transportable, aucunement altérable. Qu'est-ce donc que cette force si inoffensive, si épouvantable ? Après de ce formidable agent de destruction, que sont donc la nitro-glycérine, la dynamite, le fulmi-coton, les picrates, les fulminates ? Qu'est-ce donc, quand on songe que cet engin possède dix fois la force de la plus puissante des matières explosibles, la nitro-glycérine ?

Vous le voyez, messieurs d'Allemagne, à faiseur de poudre, faiseur de poudre à demi.

SOUS PRESSE

Pour paraître incessamment

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CODE COMPLET

Des Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires

d'intérêt général, promulgués

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA

DÉFENSE NATIONALE

A PARIS ET A TOURS

Collationnés sur les textes officiels

Par A. JOLY

Avocat à la Cour d'Appel de Lyon

Lyon, chez EVRARD, libraire-éditeur,

rue de Lyon, n° 32.

NOUVELLE CARTE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Et des environs de Paris, jusqu'à Versailles, avec l'enceinte fortifiée et l'indication de tous les forts, bastions et redoutes qui défendent la capitale.

TIRÉE EN QUATRE COULEURS EN CHROMOLITHOGRAPHIE.

Et dressée sur une échelle assez étendue pour reconnaître la position de tous les forts, apprécier le croisement de leurs feux et suivre, par conséquent, les opérations du siège de Paris.

EN VENTE :

A Lyon, chez EVRARD, 32, rue de Lyon (ex-impériale).

A Marseille, librairie du Petit Journal. Franco par la poste, 50 centimes, contre des timbres-poste.

Pour tous les articles non signés : EVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.